

COORDINATION STOP CIGEO

Des associations et collectifs opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs

Des élus meusiens et haut-marnais opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs

Vendredi 8 octobre 2021

A Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition Ecologique
Hôtel de Rauquelaure
246 BD Saint Germain
75007 PARIS

Objet : Analyse du mémoire en réponse de l'Andra à l'avis de l'Autorité environnementale dans le cadre du projet d'enfouissement de déchets nucléaires CIGEO / Demande de déclaration d'utilité publique (DUP)

Madame la ministre

En janvier 2021, l'Autorité environnementale rendait un avis très critique sur le dossier que l'Andra allait soumettre à enquête d'utilité publique. Cet avis confirmait nos craintes sur l'aspect incomplet du dossier de l'Andra dans des domaines aussi importants que l'inventaire des déchets, la sûreté du site, le coût du projet, l'impact des travaux sur la biodiversité, les questions liées à la ressource en eau et aux rejets dans le milieu naturel, etc.

Début septembre, peu avant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique sur la DUP, l'Andra déposait son mémoire en réponse, annexé aujourd'hui au dossier d'enquête. Des « mises à jour » auraient été apportées par l'Andra...

Le document que nous vous envoyons aujourd'hui montre qu'il n'en est rien.

L'Andra « prend acte », principalement, du questionnement de l'Autorité environnementale mais n'y répond pas ou renvoie la réponse à plus tard, au moment de la Demande d'autorisation de création (DAC) ou à la phase pilote du projet. Les collectivités et le public sont donc appelés à se prononcer sur un dossier d'enquête particulièrement indigent sur les questions importantes pour le territoire et ses habitants, et dont les impacts prévisibles déborderaient largement sur le périmètre immédiat.

Pouvez-vous donner une suite favorable à la demande de déclaration d'utilité publique, alors qu'autant de sujets majeurs restent insuffisamment éclairés ?

De même, les réponses apportées par l'Andra aux multiples questionnements posés par les collectivités consultées dans un document spécifique sont tout aussi peu satisfaisantes. A savoir que de nombreuses communes ont émis un avis défavorable début 2021. Les diverses concertations entreprises sur le territoire ces deux dernières années, portant sur les installations connexes de Cigéo : schémas routiers et ferroviaires, poste RTE, réseaux d'eau, etc. ; alors que le projet n'a pas d'autorisation de création, n'ont fait que participer à une grande confusion et à une inquiétude grandissante.

Vous proposant, Madame, une lecture attentive :

- de notre analyse du mémoire en réponse de l'Andra à l'avis de l'Autorité environnementale :

<https://fr.calameo.com/read/0060224696a6c3146435a>

http://burestop.free.fr/spip/IMG/pdf/synthese_reponse_andra.pdf

- de la brochure « Cigéo, coffre-fort géologique ? Le mythe démystifié », actualisant les principales questions autour du Cigéo, soumis à votre appréciation dans le cadre de l'enquête publique.

<https://fr.calameo.com/read/0060224694c3aac124dc4>

Nous vous demandons, au nom de toutes les personnes inquiètes de l'ampleur démesurée et sans garantie du projet Cigéo, de revoir, sans tarder et à l'aune des nombreuses incertitudes qui demeurent, la pertinence de celui-ci. Nous restons par ailleurs à votre entière disposition pour toute entrevue à ce sujet.

Bien sincèrement,

La coordination STOP CIGEO

Pour toute demande d'information supplémentaire : info@burestop.eu